

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 09 septembre 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 09 septembre 2019 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – PASTOR – SANCHEZ – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absents excusés : M. MAURY

Absents : Mme MM. BROUSSE – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### **- VENTE PARCELLE LOT N° 05 - LOTISSEMENT LA GARRIGUE.**

M. le maire informe ses collègues que la commune est saisie pour une proposition d'acquisition du lot n° 5 au lotissement La Garrigue, au prix forfaitaire de 47 000 € T.T.C., alors que le prix arrêté est de 50 700 €.

Il fait part à ses collègues de la difficulté pour vendre ce dernier lot, compte tenu de sa situation et de l'environnement.

La moins-value hors taxe est d'environ 3 000 €.

Il rappelle qu'à ce jour, le budget lotissement est déficitaire de 19 000 € et avec cette vente, il pourrait être soldé excédentaire.

Accord unanime du conseil municipal pour la vente du lot n° 5 à 47 000 € T.T.C.

#### **- RECENSEMENT 2019 : CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE.**

M. le maire informe ses collègues que le dernier recensement de la voirie communale remonte à 2014.

Avec la création de nouveaux lotissements depuis, il propose un recensement complémentaire qui prendrait en compte les nouvelles voiries suivantes :

- Avenue du Languedoc,
- Rue du Cabardès,
- Rue des Pyrénées,
- Rue des Agals,
- Rue des Glycines.

La longueur de la voirie passe de 6204 à 6974. Le transfert de voirie sera validé par acte notarié.

Ces éléments permettent le calcul de la DGF qui avec cette augmentation sera réévaluée à partir de 2020.

Accord unanime du conseil municipal.

#### **- DELEGATION DE SIGNATURE : ALIGNEMENT DE PARCELLES.**

M. le maire informe ses collègues qu'il conviendrait d'établir un alignement de la parcelle cadastrée AK 27, au droit de la portion de voirie communale nommée « Chemin de Crouzet ».

M. GUENERET, géomètre, ayant procédé au piquetage sur le terrain, M. le maire propose à ses collègues l'approbation du plan d'alignement.

Accord unanime.

**- MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION POSTE ATTACHE.**

La création d'un poste d'attaché, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019, nécessite une modification du tableau des effectifs.

Accord unanime du conseil municipal.

**- EXONERATIONS PROFESSIONS LIBERALES.**

M. le maire propose à ses collègues de mettre en place une exonération, pour une durée de deux ans, pour les fiscalités aux professions libérales.

Cette mesure est destinée à favoriser l'installation éventuelle de ce type d'activité.

M. le maire rappelle à ses collègues que la délibération doit être prise avant le 31 octobre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Accord unanime.

**- CONVENTION DEMATERIALISATION INSEE.**

Dans le cadre du processus de dématérialisation des documents administratifs, M. le maire propose à ses collègues, après la mise en place pour la comptabilité et pour les actes administratifs auprès de la Préfecture, de prolonger le processus pour la dématérialisation de l'INSEE pour les actes d'état civil.

Accord unanime du conseil municipal.

**- INDEMNITE CONSEIL AU RECEVEUR.**

M. le maire informe ses collègues qu'il est saisi par le receveur pour le versement de l'indemnité de conseil pour 2019, d'un montant de 472 €.

Accord unanime du conseil municipal.

**- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

- M. BENOIT fait le point sur :
  - le chantier de la nouvelle mairie,
  - l'élagage des platanes place de la Fontaine et place de l'Arounel.
- Mme BRAULIO ⇨ La rentrée s'est passée sans problème avec un effectif de 118 élèves.
- Mme POUSSE ⇨ L'élaboration du bulletin municipal est en cours.
- M. GREFFIER ⇨ fait part de la création de places de parking rue des Ecoles qui seront matérialisées et informe que la vidéo protection sera financée par une subvention de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 25.

Le Maire,



Alain MARTY